

Conseil d'administration du 9 novembre 2020
Procès-verbal

Année scolaire : 2020/2021
 Numéro de séance : N°2
 Date de transmission de la convocation aux membres : 19/10/2020
 Quorum : 16
 Nombre de présents : 23 (dont un invité)

Etaient présents :

ADMINISTRATION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	VALENTINY Franck	Proviseur adjoint
	MALBAUX Julien	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	Conseillère Principale d'Education
	BEQUET Cédric	Invité
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	HUET Laurent	
	ABEILLE-BATIER Chrystelle	
	KOZLYK Stéphane	
	CAUVIN Jérôme	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	RANSON Victoria	
	DUDOUIT Hugues	
PARENTS D'ELEVES ET ELEVES	ANTOINE Guillaume	Parents d'élèves
	BROSSE Franck	
	CLECH Sandrine	
	TAILLEFER Valérie	
	CROUSLE Léo	Elève
	LEBOUVIER Florian	
	DAVIES Morgan	

	LEDUC Nathan	
	ROBACHE Tomy	

Le quorum étant atteint (20 personnes présentes), monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h05.

Il précise que le CA ne compte pour cette séance que 28 membres puisque la Mairie de IFS désigne son représentant lors du conseil municipal de ce soir et nous sommes en attente de la validation de la personne qualifiée : M. Becquet, directeur de restaurant, ayant accepté de siéger au CA, monsieur le demande aux membres du CA si personne ne s'oppose au fait que celui-ci siège dès ce soir (sans pour autant prendre part aux votes). Les membres du CA donnent leur accord.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Un secrétaire de séance est désigné en la personne de M. ANTOINE.

18h05 : Arrivée de Mme BEUVE

18h08 : Arrivée de M. MALBAUX

Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2020

Monsieur le proviseur demande si le procès-verbal du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Monsieur le proviseur indique qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour de ce premier conseil d'administration de l'année scolaire le règlement intérieur du CA.

Compte-tenu de la situation sanitaire et des demandes ministérielles, monsieur le Proviseur souhaite ajouter à l'ordre du jour un point sur l'organisation des enseignements jusqu'aux vacances de Noël. Le point sur les DBM est annulé.

Monsieur le proviseur met au vote le nouvel ordre du jour ainsi arrêté :

- Adoption des procès-verbaux des CA du 14 septembre 2020
- Affaires financières
 - Contrats et conventions
 - Tarifs
 - Don
- Affaires pédagogiques
 - Protocole EPS
 - Installation des commissions
 - Plan de continuité pédagogique et hybridation des enseignements
- Questions diverses.

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Affaires financières

Contrats et conventions

→ **Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais - ifs au lycée Malherbe – Caen**

Monsieur le proviseur indique que compte tenu du fait que nous n'étions pas en mesure d'accueillir l'ensemble des lycéens à l'internat, avons demandé au lycée Malherbe si celui-ci était en mesure d'accueillir nos élèves. 6 lycéens y sont hébergés actuellement. À cette fin, monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Rabelais au lycée Malherbe.

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Un représentant des personnels demande combien de nuitées sont proposés au lycée Malherbe. Monsieur le Proviseur répond que les élèves sont accueillies quatre nuitées comme au Lycée Rabelais.

→ **Contrat de maintenance et d'assistance logiciel EURESTO**

Monsieur le proviseur demande la possibilité de signer le contrat qui nous permet d'utiliser le logiciel de commande et de facturation EURESTO d'un montant de 645 € HT par an.

Monsieur l'Adjoint gestionnaire précise que le tarif a augmenté de 5% par rapport à l'année dernière et que ce contrat d'un an est renouvelable par reconduction expresse 2 fois.

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Contrat avec le CFC (centre français du droit de la copie)**

Monsieur l'adjoint gestionnaire propose que soit maintenu le choix de la redevance pour la tranche correspondant à 1,50 € par élève (qui correspond à moins de 100 pages en moyenne par an).

Monsieur le proviseur propose la tranche retenue au vote :

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Tarifs

→ Taux de participation aux charges communes

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente les taux de participation aux charges communes (30 % pour les recettes d'internat et 15 % pour le reste).

Monsieur le proviseur propose les taux au vote :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Tarifs des ventes de produits et des prestations

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente les nouveaux tarifs des ventes des produits et des prestations de service réalisés par l'établissement pour l'année scolaire 2020-2021. Ils sont quasiment identiques à ceux de l'année dernière, quelques ajustements sont proposés notamment au niveau des chambres de l'hôtel d'application afin d'en simplifier la facturation.

Monsieur le proviseur propose les tarifs aux votes :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Un représentant des enseignants demande si la ville d'Ifs propose une exonération de la taxe de séjour. Monsieur le Proviseur répond que ce n'est pas la ville qui collecte directement cette taxe mais « Caen la mer ». Il n'y a pas d'exonération de cette taxe, elle est facturée en plus aux clients de l'hôtel d'application du lycée.

18h26 : Arrivée de M. Davies

18h29 : Sortie de M. Forestier

Don

A la suite du partenariat entre le lycée et l'association Westlake Brothers Souvenir, l'association souhaite faire un don de 300 € au lycée afin de participer financièrement aux actions menées.

Monsieur le proviseur demande au CA l'autorisation de percevoir ce don.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

18h30 : Retour M. Forestier

Affaires pédagogiques

Protocole EPS

Monsieur le proviseur interroge les membres du conseil d'administration afin de savoir si des questions se posent à la lecture des protocoles qui ont été envoyés avec la convocation.

Monsieur le proviseur indique que ces protocoles permettent d'informer les familles sur les modalités d'évaluation en EPS. Ils précisent également le calendrier retenu et les activités évaluées. Enfin il est rappelé que les protocoles EPS permettent aussi aux élèves d'avoir les résultats les plus favorables pour les examens.

Un représentant des parents d'élèves fait remarquer que les documents transmis étaient peu lisibles. Monsieur Le Proviseur indique qu'ils seront joints à nouveau au PV du CA. Il donne la parole à Mme Abeille-Batier, qui en tant que professeur d'EPS, en rappelle les grandes lignes.

Installation des commissions

À la demande de monsieur le proviseur, les élus au CA indiquent quels sont les membres qui siégeront dans les différentes commissions (voir en annexe) :

- Commission permanente
- Commission éducative
- Conseil de discipline
- Commission d'hygiène et de sécurité
- Commission d'appel d'offres
- Commission menus
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Plan de continuité pédagogique et hybridation des enseignements

Monsieur le proviseur rappelle que compte tenu de conditions sanitaires du pays face à la pandémie de COVID-19, selon la situation des établissements, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale a, le jeudi 5 novembre, décidé de permettre un assouplissement des règles d'accueil des lycéens. Il a été demandé aux établissements de pouvoir faire des propositions d'organisation que monsieur le Proviseur décline aux membres du Conseil d'administration.

L'urgence d'aménagements était par ailleurs palpable dans l'établissement à travers des signalements au RSST mais aussi parce, toute l'équipe de direction connaît les difficultés et les situations vécues au lycée.

Monsieur le Proviseur rappelle que l'établissement dispose actuellement d'un nombre limité de salles de grande capacité (seules 6 salles ont une capacité d'accueil de plus de 30 élèves). Pour l'année scolaire 2020-2021, les salles qui peuvent accueillir plus de 24 élèves sont occupées en moyenne à 90 % sur le temps d'ouverture de l'établissement. La configuration des locaux ne permet pas de garantir l'utilisation d'une salle par classe comme préconisé dans les protocoles sanitaires de l'Éducation nationale. La restauration scolaire, malgré la mise en place de 3 services ne permet pas de maintenir constamment un nombre d'élèves toujours inférieur à 100 personnes au même moment. Enfin, les couloirs exigus ne permettent pas une circulation aisée puisqu'aucun sens de circulation unique n'est envisageable, ceux-ci amenant sur des sorties de secours.

Monsieur le Proviseur explique que le fait de laisser à chaque établissement le soin de proposer sa propre organisation, crée de grandes disparités entre les lycées et donc entre les lycéens.

Compte tenu du nombre d'élèves en TP (au maximum 12 par classe), et parce que ceux-ci sont la colonne vertébrale de nos formations, monsieur le proviseur propose de faire en sorte que les cours de travaux pratiques sur le plateau technique soient maintenus à l'identique. Au regard des emplois du temps de cette année, la plupart des TP se suivent sur 2 journées. Cela pourrait permettre aux élèves internes de venir uniquement pour 2 jours s'ils n'ont pas d'autres cours. Ils peuvent profiter de la matinée pour arriver et même de la veille puisque nous les accueillerons à l'internat si besoin.

Une autre proposition faite en amont de ce CA était aussi de prévoir une hybridation des enseignements sur la base d'un accueil de 2/3 des élèves le reste du temps sur la base d'un roulement sur 3 semaines. Au regard des échanges avec l'équipe éducative, cette solution n'a pas retenu l'assentiment général.

Monsieur le Proviseur précise aussi qu'il souhaitait mettre ce point au débat du CA puisque c'est le CA qui a compétence décisionnelle sur l'organisation du temps scolaire et sur les modalités de la vie scolaire. Toutefois il indique aussi que la note de la DGESCO reçue ce jour précise que le protocole remis aux équipes pédagogiques doit être validé par madame la Rectrice avant sa mise en place.

Monsieur le Proviseur présente donc la proposition d'hybridation des enseignements suivante :

- Les classes de CAP et de Mention complémentaire seraient accueillies à effectif complet pour les cours et les TP.
- En hôtellerie-restauration (SEP et STHR) et en boulangerie-pâtisserie :
 - tous les TP seraient maintenus selon l'effectif groupe déjà existant : tous les élèves y assisteraient ;
 - pour les cours en classe entière, nous proposerions une alternance sur 2 semaines avec la moitié des élèves qui resterait à leur domicile travaillant en autonomie sur les cours donnés par les professeurs.
- Pour les classes de baccalauréat professionnel Accueil, les cours et TP seraient organisés sur le même principe d'une alternance sur 2 semaines avec la moitié des élèves qui travailleraient en autonomie à leur domicile.
- Pour les classes post-bac : les cours se dérouleraient en effectif de classe divisé par 2 ; un travail en autonomie compléterait les cours dispensés en classe. Tous les TP déjà en groupe seraient maintenus à l'identique.
- Les stagiaires du Greta seront accueillis à effectif complet.

Ramené à la journée, en tenant compte que nous permettons à tous les élèves de suivre les cours sur les plateaux techniques, nous assurerions en moyenne un accueil de 66 % des élèves le lundi, 68 % des élèves le mardi, 69 % des élèves le mercredi, 74 % des élèves le jeudi et 59 % des élèves le vendredi.

Un représentant des agents demande si la mise en place de ce protocole permettra d'affecter une classe à une salle. Monsieur le Proviseur répond que non car l'organisation des enseignements (LV2, accompagnement personnalisé, sciences appliquées, gestion) oblige à mixer les élèves de différentes classes et que nous ne disposerons pas de plus de salle disponible (aucune classe n'est libérée, c'est le nombre d'élèves accueillis qui sera diminué).

Un représentant des enseignants appelle à la vigilance vis-à-vis des chiffres utilisés par le Ministère pour appuyer sa proposition. C'est pourquoi la première proposition d'organisation pour accueillir 2/3 des élèves sur les cours en classe entière n'a pas obtenu l'approbation des équipes pédagogiques. Il pose également la question du contrôle continu et de l'épreuve anticipée de Français pour lesquels aucune information n'a été diffusée.

Un représentant des parents d'élève demande comment vont fonctionner les restaurants pédagogiques faute de clients. Monsieur le DDFPT explique que les professeurs d'enseignement professionnel ont choisi la solution de « l'auto-service », les élèves d'une même classe sont également les clients. Cette solution est très coûteuse mais permet de réduire le flux d'élèves au restaurant scolaire. Monsieur l'Adjoint gestionnaire ajoute que la surface dédiée au plateau technique permet d'accueillir l'ensemble des groupes en respectant davantage de distanciations

Un enseignant indique toutefois que cette organisation n'est pas facile à tenir car les temps de service sont augmentés et il est impossible de laisser les élèves en autonomie (quid du temps de repas des enseignants ?).

Monsieur Becquet (personnalité qualifiée) demande pourquoi le lycée n'a pas plutôt privilégié comme clients des élèves d'autres classes ? Monsieur le Proviseur précise que c'était ce qui avait été envisagé à l'origine et que ce choix fait suite à une demande des équipes pédagogique afin de limiter le brassage des élèves. M. Becquet explique que le problème de l'exposition au restaurant reste inchangé que ce soit avec un élève de la classe ou un autre.

Les professeurs confirment qu'ils ont souhaité le maintien des enseignements professionnels et qu'ils adapteront l'organisation en fonction des retours de vécu.

Un professeur précise que le maintien des TP va réduire l'éloignement avec les élèves (notamment les terminales). Un autre enseignant pose également la question de l'accueil des internes et le cas des élèves de STHR ayant des TP sur une journée uniquement. Monsieur le Proviseur comprend les contraintes liées à l'organisation proposée et indique que le lycée veillera à faciliter l'accueil des lycéens en fonction des difficultés de transport rencontrées.

Une question est posée sur la possibilité de modifier provisoirement les groupes en fonction du besoin des élèves. Ces demandes seront traitées au cas par cas mais ne semble pas être une demande collégiale car il paraît important de garder une certaine hétérogénéité des groupes.

Un agent demande ce que feront les élèves lorsqu'ils resteront à la maison. Les professeurs répondent qu'un travail leur sera demandé pour préparer la séance suivante.

Un élève demande où seront stockés les travaux demandés. M. le Proviseur explique que l'ENT « l'Éduc de Normandie » sera privilégié pour le dépôt de document et Pronote pour le suivi de la scolarité. Il tient à préciser que l'utilisation de ces outils reste à l'initiative des professeurs, d'autres moyens peuvent être mis en œuvre en fonction des disciplines. Il souligne par ailleurs que le lycée peut (en fonction des situations) mettre à disposition un ordinateur portable aux élèves n'ayant pas accès à un poste à domicile.

Les parents d'élèves demandent s'il n'est pas possible d'utiliser les classes virtuelles en parallèle des cours afin que les élèves à la maison puissent suivre en même temps que les autres. Monsieur le Proviseur précise que le réseau informatique du lycée ne supporterait pas le poids des données échangées par toutes les classes en même temps et que rien n'est prévu dans ce sens. Un professeur souligne également le dysfonctionnement récurrent du Wifi dans l'établissement.



Un professeur demande s'il est prévu, de mettre les tables inutilisées au fond des classes pour faciliter l'entretien des agents. M. l'Adjoint gestionnaire précise que la collectivité a renforcé l'équipe d'entretien d'un agent supplémentaire pour accompagner la surcharge de travail liée à cette crise. Il semble difficile de déménager les salles pour en faciliter l'entretien, et à la demande faite d'impliquer les élèves pour l'entretien de leur table, il sera impossible de garantir la propreté des locaux. Toutefois les parents d'élèves présents estiment qu'ils sont très favorables dans l'implication des élèves pour l'entretien comme c'est le cas sur les plateaux techniques.

19h42 : Départ M. Cauvin

En l'absence de question supplémentaire, le proviseur soumet l'organisation proposée au vote.

Cet aménagement effectif à partir du 16 novembre jusqu'aux vacances de Noël est soumis aux votes :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Questions diverses

Monsieur le Proviseur indique qu'au prochain conseil d'administration sera présenté une modification du calendrier des PFMP puisque nous avons dû annuler le départ d'élèves en entreprise compte tenu du confinement et de la fermeture de lieux de stages.

Le Chef de cuisine demande s'il peut avoir les effectifs attendus au restaurant scolaire chaque jour pour organiser la production des repas. Monsieur le Proviseur Adjoint propose d'installer le logiciel «Pronote» sur le poste en cuisine avec un accès aux absences élèves afin de répondre à sa demande.

Madame Abeille-Batier informe les membres du CA qu'en raison du contexte sanitaire les activités de l'Association Sportive ont été interrompues provisoirement.

Les parents d'élève demandent à ce que les problèmes informatiques qui concernent le wifi soient traités au plus vite par la collectivité. Monsieur le Proviseur précise que l'accès au portail d'identification reste aléatoire et qu'il a signalé plusieurs fois ce problème et qu'il continue à alerter les services compétents pour trouver une solution pérenne.

La séance est levée à 19h57

Le Proviseur

Christophe GANZITTI

Le secrétaire

Guillaume ANTOINE